

# CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES

Janvier 2021



**BOAD**

---

**BANQUE OUEST AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT**

# TABLE DES MATIERES

<b>I. LA BOAD, UN ACTEUR ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DES PAYS DE L'UEMOA .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Le mandat et l'action de la BOAD .....</b>	<b>5</b>
a. La mission de BOAD.....	5
b. La vision et l'action de BOAD.....	5
c. Accent sur les impacts sociaux et sur l'emploi .....	6
d. Accent sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation .....	6
e. Réponse urgente à la pandémie de Covid-19 .....	7
<b>II. CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES .....</b>	<b>8</b>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>8</b>
<b>2. Utilisation des Fonds.....</b>	<b>8</b>
<b>3. Processus d'évaluation et de sélection des Projets Verts et Sociaux.....</b>	<b>15</b>
a. Gestion responsable de tous les projets.....	15
b. Processus de sélection des Projets Verts et Sociaux éligibles .....	16
<b>4. Gestion des Fonds .....</b>	<b>16</b>
<b>5. Rapports .....</b>	<b>17</b>
<b>6. Evaluation externe .....</b>	<b>17</b>
a. Emetteur de Seconde Opinion.....	17
b. Rapport annuel d'assurance .....	17



## 1

# LA BOAD, UN ACTEUR ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DES PAYS DE L'UEMOA

## 1. INTRODUCTION

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des États membres de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Elle a été créée par un accord signé le 14 novembre 1973 et est devenue opérationnelle en 1976. Les États membres sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Comme le stipule l'article 2 de ses statuts, la BOAD a pour objectif de promouvoir le développement équilibré de ses États membres et de favoriser l'intégration économique en Afrique de l'Ouest. Le traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), signé le 10 janvier 1994, définit la BOAD comme une institution spécialisée et autonome. Comme indiqué dans le traité, l'Institution doit contribuer de manière indépendante à la réalisation des objectifs de l'UEMOA.

Au sein de l'UEMOA, les progrès en matière de développement humain ont été lents malgré la mise en œuvre de différentes stratégies de développement nationales et régionales. Selon le rapport sur le développement humain du PNUD<sup>1</sup>, les États membres sont toujours classés comme des pays à faible développement humain et restent en dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne.

L'indice de développement humain (IDH) est un indice développé par le PNUD qui mesure les dimensions clés du développement humain, qui sont

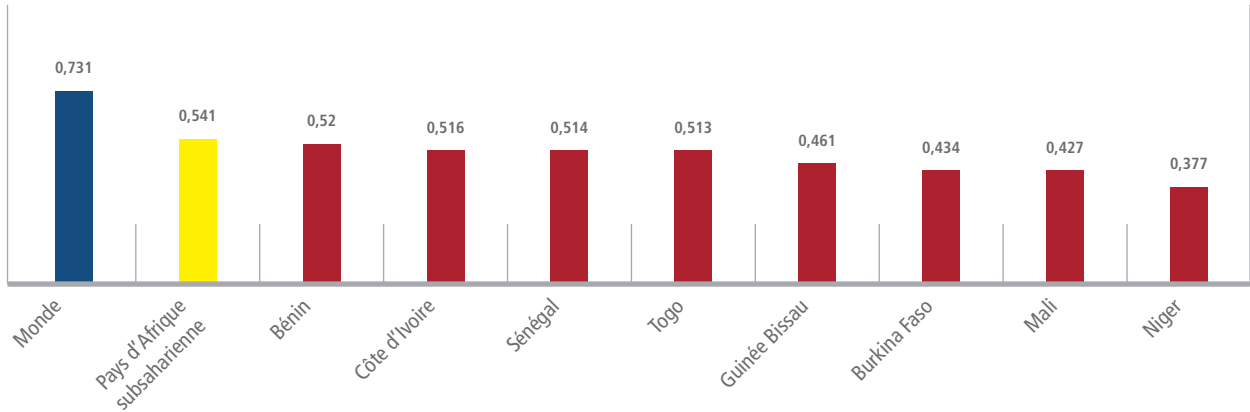
- Une vie longue et saine - mesurée par l'espérance de vie ;
- L'accès à l'éducation - mesuré par le nombre d'années de scolarisation attendues des enfants en âge d'aller à l'école et le nombre moyen d'années de scolarisation de la population adulte ;
- Un niveau de vie décent - mesuré par le Revenu National Brut par habitant ajusté au niveau des prix du pays.



<sup>1</sup> <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2019.pdf>

## Indice de Développement Humain

Source : Rapport sur le développement humain du PNUD (2019)



D'autres exemples d'inégalités dans l'accès aux biens et services essentiels sont illustrés dans le tableau ci-dessous.

	Taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus, quelle que soit la langue (%)	Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (%)	Proportion de la population ayant accès à l'électricité (%)
Bénin	41,7	75,5	50,9
Burkina Faso	34,7	83,6	45,2
Côte d'Ivoire	71,5	84,5	79,4
Guinée-Bissau	80,7	66,2	50,9
Mali	34	79,5	73,2
Niger	28,4	76,4	18,3
Sénégal	52,1	88	69,9
Togo	60,4	59,3	50,8
UEMOA	47,6	80	56,2

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel dans les États membres de l'UEMOA, 2017-2018

## 2. LE MANDAT ET L'ACTION DE LA BOAD

### a. La mission de BOAD

Dans ce contexte, la BOAD apparaît comme un acteur clé pour contrebalancer cette dynamique. Sa mission principale est d'améliorer constamment les conditions socio-économiques et de vie des populations de l'Union, notamment par la création de richesses et d'emplois.

La BOAD agit au profit des États membres de l'UEMOA, des collectivités locales et des entreprises publiques et privées de la région de l'UEMOA. La BOAD collabore également avec les États non membres de l'UEMOA, si leurs agences et entreprises contribuent au développement ou à l'intégration des économies de l'Union.

Les outils de financement utilisés par la BOAD peuvent consister en des prêts à court, moyen et long terme, des avances de fonds pour des études de faisabilité, des prises de participation, des montages financiers et/ou des garanties de prêts obligataires. La BOAD soutient le secteur privé à la fois par la mise en place de prêts directs aux grandes entreprises et de prises de participation dans leur capital mais aussi par des lignes de refinancement à la disposition des banques commerciales et des systèmes financiers décentralisés pour le financement des PME. Ce soutien financier peut également être combiné avec des services de conseil financier ou d'assistance technique.

Ces services sont déployés dans huit secteurs différents :

1. Agriculture et développement rural ;
2. Industries ;
3. Infrastructures : énergie, eau, transports, aménagement
4. territoire et assainissement, télécommunications ;
5. Environnement ;
6. Finances et assurances ;
7. Hôtellerie et tourisme.
8. Projets sociaux : santé, éducation, etc. ;
9. Sécurité alimentaire et autres services (opérations immobilières et crédit-bail, services aux entreprises).

### b. La vision et l'action de BOAD

La Banque a pris l'initiative de s'engager dans une approche formalisée en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (« RSE ») depuis 2018, avec l'ambition de créer une valeur durable pour l'ensemble de la sous-région et a mis en place une politique de RSE.

Dans son nouveau plan stratégique 2021-2025 («Plan DJOLIBA»), la BOAD entend devenir "la banque de référence, pour un impact durable sur l'intégration et la transformation de l'Afrique de l'Ouest".

Ce plan comporte trois axes opérationnels :

1. Renforcer l'intégration régionale ;
2. Contribuer à la création de valeur et d'emplois productifs en soutien aux États et au secteur privé, et ;
2. Renforcer la résilience au changement climatique

Le plan vise également deux axes transversaux : augmenter la capacité de financement et renforcer les ressources humaines ainsi que les systèmes de gestion.

Cinq domaines prioritaires sont visés par le plan et leur mise en œuvre sera suivie d'objectifs ciblés tels que la création d'emplois ou la construction de capacités de production d'énergie supplémentaires.

1. Infrastructure de transport et TIC/digitalisation ;
2. Production et accès équitable à l'énergie et aux ressources naturelles ;
3. Production agricole et sécurité alimentaire ;
4. L'immobilier (y compris les infrastructures touristiques) et le logement, y compris les logements sociaux ;
5. Santé et éducation.

#### c. Accent sur les impacts sociaux et sur l'emploi

La Banque place la réduction de la pauvreté au centre de ses opérations. Ce combat est au cœur des efforts de la BOAD pour aider ses pays membres à assurer un développement économique durable et inclusif. Cet objectif est incarné par le besoin de sécurité alimentaire et les infrastructures qui en dépendent :

- La Banque concentrera ses interventions sur le financement des maillons manquants des chaînes de valeur mondiales et régionales dans les secteurs industriel et agricole et soutiendra les petites exploitations agricoles familiales. Par exemple, la Banque soutient les compagnies d'assurance agricole afin que l'assurance récolte puisse être plus largement développée.
- La BOAD continuera à financer les infrastructures nationales qui facilitent les investissements du secteur privé (énergie, transports, télécommunications, digitalisation), y compris les PPP. Dans la sélection des opérations, la BOAD (i) accordera la priorité aux chaînes de valeur nationales et régionales ; (ii) se concentrera sur des projets ayant une forte capacité de création

d'emplois et un impact important dans la lutte contre la pauvreté ; et (iii) soutiendra les programmes phares nationaux dans les cinq domaines stratégiques (transport, énergie, agriculture et sécurité alimentaire, santé/éducation et immobilier).

- Des mesures d'urgence seront également envisagées pour répondre aux besoins des entreprises, en particulier des PME touchées par le ralentissement économique (préservation des emplois et des outils de production, restructuration de projets en difficulté, assistance technique, etc.) et l'utilisation et la diffusion de produits existants à une plus grande échelle (lignes de crédit à court terme et refinancement à moyen terme, conseils financiers, etc.)

En outre, au-delà de ces interventions, la BOAD a mis en place une Politique Genre dans ses processus opérationnels depuis 2012. Cette politique réaffirme l'engagement de la Banque à promouvoir l'intégration du genre comme moyen de réduction de la pauvreté, de développement économique et d'égalité des sexes dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Elle met l'accent sur l'égalité des sexes en tant qu'objectif de développement plutôt que sur les femmes en tant que groupe cible. Pour atteindre cet objectif, la Banque doit revoir l'ensemble de ses politiques, programmes et projets afin d'identifier les impacts qu'ils ont et pourraient avoir sur les femmes et les hommes.

La politique de la Banque en matière de genre est fondée sur le constat que l'Afrique en général et la zone UEMOA présentent des caractéristiques fortes et spécifiques au genre qui affectent directement son développement économique et social. Elle considère les programmes d'action internationaux qui visent à réaliser un partenariat complet et égal entre les femmes et les hommes, comme une condition sine qua non pour relever les défis auxquels l'UEMOA est confrontée.

#### d. Accent sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation

La BOAD a pris de nombreux engagements dans le cadre de l'Accord de Paris sur le Climat<sup>2</sup>, alors que les États membres de l'UEMOA sont confrontés à des besoins de financement importants pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Par conséquent, afin de répondre à ces besoins urgents, la BOAD vise à entreprendre plusieurs actions stratégiques, à savoir :

- poursuivre la mobilisation des ressources concessionnelles des mécanismes de financement du climat dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)<sup>3</sup> au profit des États membres de l'UEMOA (financement public). La BOAD est accréditée en tant qu'entité régionale de mise en œuvre des principaux mécanismes financiers destinés à soutenir les actions en faveur du climat, tels que le Fonds d'Adaptation, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Fonds Vert pour le Climat (FVC). La Banque a une place d'observateur à la

<sup>2</sup> La BOAD est membre du réseau de banques qui ont souscrit aux Principes pour l'intégration de l'action climatique. Voir : <https://www.mainstreamingclimate.org/institutions/>

<sup>3</sup> <https://www.boad.org/en/climate/>

CCNUCC depuis 2009 et participe activement aux discussions sur la construction d'une architecture internationale pour le financement du climat ;

- « Verdir » le secteur financier de l'UEMOA et promouvoir l'innovation financière pour accroître les investissements privés afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique ;
- Accélérer les investissements climatiques dans des secteurs clés tels que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, l'agriculture durable et respectueuse du climat, les villes vertes (transport et construction écologique) et les infrastructures résistantes au climat ; et
- Intégrer la dimension climat dans ses projets. Pour ce faire, la Banque a élaboré un ensemble d'outils (manuels de politiques et de procédures) pour s'assurer que les dimensions environnementale et climatique sont intégrées dans tous les projets financés.

En 2018, la BOAD a rejoint le Club International de Financement du Développement (IDFC)<sup>4</sup> qui regroupe 23 grandes Banques de Développement du Nord et du Sud travaillant à réorienter massivement les flux financiers vers une économie à faible émission de carbone et à améliorer sa résilience aux effets du changement climatique.

Les pays de l'Union sont particulièrement sensibles aux conséquences du changement climatique (précipitations instables, hausse des températures, inondations, dégradation des sols, changement des saisons de culture, élévation du niveau des

océans). Il sera donc nécessaire de soutenir leurs efforts pour relever les défis du changement climatique et accroître leur résilience.

#### e. Réponse urgente à la pandémie de Covid-19

Dans le contexte de la crise Covid-19, la Banque a déployé un plan d'intervention d'urgence dont les objectifs sont les suivants :

- Soutenir le secteur de l'emploi, notamment en faveur des femmes et des jeunes. L'objectif est de préserver (et de créer si possible) les emplois et les outils de production des petites et moyennes entreprises et des micro-entreprises. Pour ce faire, la BOAD octroie des lignes de refinancement aux banques et aux systèmes financiers décentralisés (« SFD ») ciblant les PME et les micro-entreprises.
- Soutenir les gouvernements de l'UEMOA en finançant des programmes de soins de santé de base, des laboratoires, des centres de santé, des hôpitaux, des ambulances, des équipements et des fournitures sanitaires.

Dans le cadre de son soutien aux États membres dans la lutte contre la propagation de la COVID-19, une enveloppe globale de 200 milliards F CFA en prêts concessionnels et bonifiés a été mise à disposition avec l'aide de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). En outre, 100 milliards F CFA ont été mis à disposition pour octroyer des financements aux PME par l'intermédiaire des Institutions Financières Nationales (IFN).



<sup>4</sup> <https://www.idfc.org/>

# 2 CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES

## 1. INTRODUCTION

L'AND de la BOAD ouvre la voie à l'émission d'Obligations Vertes, Sociales et Durables. L'institution de financement du développement de l'UEMOA, la BOAD, s'est engagée à promouvoir l'intégration des objectifs de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans ses opérations.

La BOAD a préparé ce Cadre d'Obligations Durables conformément aux Principes des Obligations Vertes (GBP)<sup>5</sup>, aux principes des Obligations Sociales (SBP)<sup>6</sup> et aux Directives des Obligations Durables (SBG)<sup>7</sup> de l'Association Internationale des Marchés des Capitaux (ICMA). Pour chaque émission d'Obligations Durables, la BOAD s'engage à respecter les quatre principes clés suivants :

- Utilisation des Fonds
- Processus d'Evaluation et de Sélection des projets
- Gestion des Fonds
- Elaboration des Rapports

En vertu de ce Cadre, la BOAD peut émettre des Obligations Durables (ci-après désignés les « Obligations Durables ») sous différents formats :

- Les Obligations Vertes : 100 % des fonds collectés seront alloués à des projets verts éligibles ;
- Les Obligations Sociales : 100 % des fonds collectés seront alloués à des projets sociaux éligibles ;
- Obligations Durables : 100 % des fonds collectés seront alloués à des Projets Verts éligibles et à des Projets Sociaux éligibles.

## 2. UTILISATION DES FONDS

Un montant égal au produit net des Obligations Durables de la BOAD sera affecté au (re)financement, en totalité ou en partie, de Projets Verts et Sociaux éligibles existants ou futurs. Pour être considérés comme éligibles, les projets doivent répondre à la

définition des Projets Verts et Sociaux éligibles (dans le tableau ci-dessous) et être financés par des types de financements éligibles au cours d'une période spécifique (période rétrospective) pour les bénéficiaires éligibles.

### Types de financement éligibles

- Prêts à moyen et long terme, y compris les prêts concessionnels ;
- Financement d'opérations à court terme ;
- Assistance aux petites et moyennes entreprises (PME) par le biais de ligne de crédits ou de facilités de refinancement aux institutions financières nationales (IFN) ;
- Assistance à la préparation, à la promotion et à la mise en œuvre de projets ;
- Financement de plans d'urgence tels que la réponse aux pandémies.

### Principe d'antériorité

La période retenue pour l'éligibilité au refinancement des Projets Verts et Sociaux éligibles est de 36 mois à compter de la date de signature des contrats de financement des projets susceptibles d'être éligibles.

### Bénéficiaires éligibles

- États membres de l'UEMOA ;
- Leurs communautés et leurs institutions gouvernementales ;
- Agences, intermédiaires financiers, entreprises et particuliers contribuant au développement économique ou à l'intégration des États membres ;
- Toute personne morale de la zone UEMOA ou de pays étrangers souhaitant investir dans la région.

<sup>5</sup> Les principes de l'ICMA pour les obligations vertes de 2018 sont disponibles

<sup>6</sup> Les principes du lien social 2020 de l'ICMA sont disponibles

<sup>7</sup> Les directives de l'ICMA concernant les Obligations Durables pour 2018 sont disponibles



### Projets Verts et Sociaux éligibles

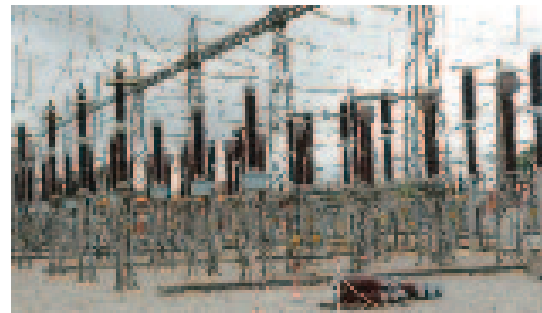
Le tableau ci-dessous définit les projets verts et les projets sociaux éligibles qui peuvent être financés dans le cadre des diverses émissions d'obligations durables.

Comme indiqué dans la section précédente, la réduction de la pauvreté est au cœur des efforts déployés par la Banque pour aider ses États membres à avoir un impact sur le développement durable et inclusif.

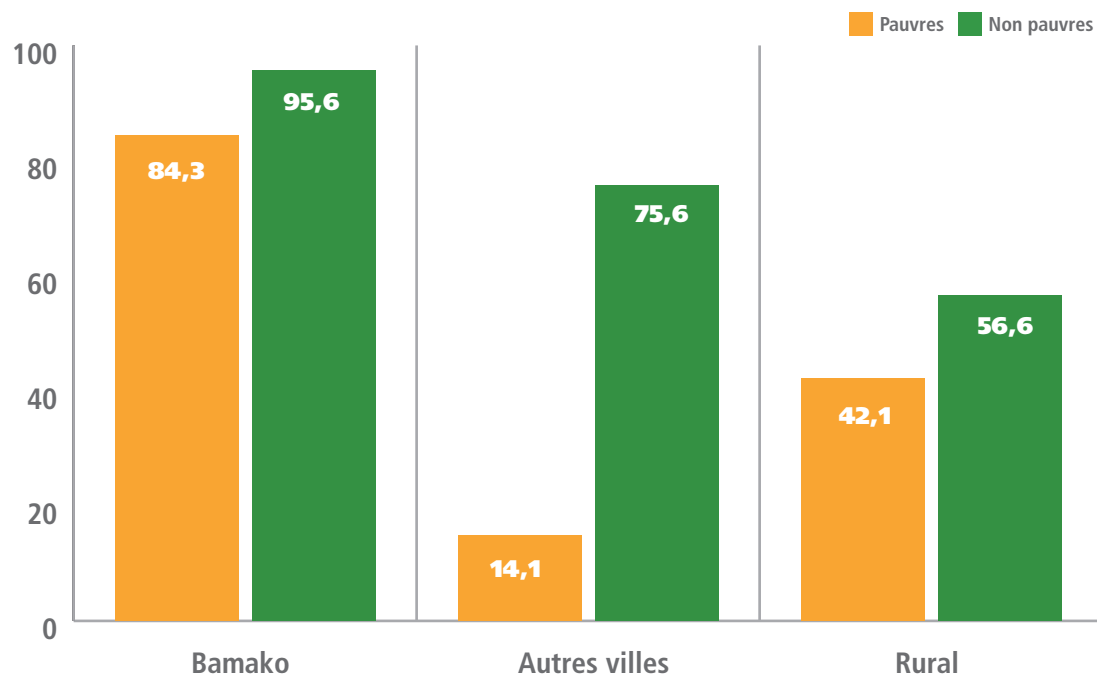
Certains projets sociaux éligibles, en cas de précision, seront soumis à un critère d'éligibilité géospatiale afin de garantir que les fonds déboursés ciblent les domaines où les écarts par rapport aux objectifs sociaux sont les plus importants. Ces critères géospatiaux s'appuient sur les analyses de cartographie de la pauvreté de l'UEMOA qui sont effectuées par les instituts de statistiques dans chaque pays de l'UEMOA.

Nous soulignons le fait que la pauvreté dans la zone UEMOA est plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Le taux moyen de pauvreté dans les zones

rurales est presque le double de celui des zones urbaines, ce qui reflète l'inégalité des chances au sein de ces zones. Alors que le taux de pauvreté est de 27,5 % dans les zones urbaines, il est de 54,0 % dans les zones<sup>8</sup> rurales. Les chiffres sur l'intensité de la pauvreté - les écarts de pauvreté au niveau des seuils de pauvreté nationaux - suggèrent un tableau similaire. En outre, nous constatons une corrélation entre le niveau d'accès aux services sociaux de base tels que l'eau potable, l'électricité, les installations sanitaires et le niveau de pauvreté. Par exemple, une étude<sup>9</sup> menée pour le Mali en 2019 a mis en évidence les écarts suivants pour la part de la population ayant accès à l'électricité au niveau régional.



### Part de la population ayant accès à l'électricité (%)








Région	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Total
	49,0	82,5	87,6	84,1	39,6	27,8	26,5	76,3	95,3	67,7

<sup>8</sup> Les taux de pauvreté dans les zones urbaines et rurales sont définis ici en utilisant les seuils de pauvreté nationaux, car les données basées sur les seuils de pauvreté internationaux ne sont pas disponibles. Plus d'informations disponibles : <https://www.imf.org/~/media/Files/Publications/CR/2019/1WAUEA2019002.ashx>

<sup>9</sup> Version française uniquement : [http://www.instat-mali.org/contenu/eq/ranuel19\\_eq.pdf](http://www.instat-mali.org/contenu/eq/ranuel19_eq.pdf)

## PROJETS SOCIAUX ÉLIGIBLES

Catégorie Projet	Utilisation des fonds	Définition/Critères d'éligibilité / Critères d'éligibilité géospatiale	Population cible	Objectifs sociaux et/ ou environnementaux & contribution aux ODD
Des infrastructures de base abordables	Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'eau potable	Projets visant à accroître la capacité de production et/ou de stockage d'eau potable en vue de permettre à une population supplémentaire d'accéder à une source d'eau améliorée, par la construction de nouvelles installations ou la réhabilitation et/ou l'extension d'installations existantes (forages, puits modernes équipés, sources d'eau équipées, mini-station d'eau potable, usine de traitement de l'eau potable, châteaux d'eau et bâches de stockage, fontaines d'eau potable et raccordements spéciaux, conduites d'alimentation et de distribution).	Le grand public est particulièrement mal desservi, faute d'un accès de qualité aux biens et services essentiels	Promouvoir l'accès de tous à une eau potable sûre et abordable  ODD 6.1 
	Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'assainissement	Projets visant à accroître (i) la capacité de traitement des eaux usées, (ii) l'accès à un système d'assainissement autonome par la construction de nouvelles installations ou la réhabilitation et/ou l'extension d'installations existantes	Les populations des zones rurales, semi-urbaines et urbaines non desservies ou mal desservies par manque d'accès de qualité aux biens et services essentiels	Promouvoir l'accès à un assainissement et à une hygiène adéquats et équitables pour tous  ODD 6.2 
	Développement des infrastructures de transport et de distribution d'électricité	Développement des infrastructures de transport et de distribution d'électricité	Population n'ayant pas accès à l'électricité	Promote access to electricity to support economic development and human well-being, with a focus on affordable and equitable access for all  SDG 9.1 
	Développement d'unités de production hors réseau d'électricité à faible teneur en carbone	Installations d'unités de production d'électricité à faible teneur en carbone hors réseau, telles que les kits de panneaux solaires ou les installations de biogaz produites à partir de sources organiques animales et agricoles, évitant les conflits d'utilisation des ressources, la déforestation et l'utilisation des terres	Le grand public est particulièrement mal desservi, faute d'un accès de qualité aux biens et services essentiels	Promouvoir l'accès à l'électricité pour soutenir le développement économique et le bien-être humain, en mettant l'accent sur les énergies propres ODD 9.1 & 7.2  

Catégorie Projet	Utilisation des fonds	Définition/Critères d'éligibilité / Critères d'éligibilité géospatiale	Population cible	Objectifs sociaux et/ ou environnementaux & contribution aux ODD
Des infrastructures de base abordables	Développement du réseau de télécommunications et des infrastructures de télécommunications connexes	Projets visant à créer, étendre ou améliorer la couverture mobile, afin de fournir un accès à l'internet dans les zones à risque d'exclusion numérique. Les zones à risque d'exclusion numérique sont définies comme des zones non connectées ou mal desservies. Les projets visant à créer ou à étendre le réseau de fibres optiques dans les zones rurales.	Population <sup>10</sup> non connectée ou mal desservie <sup>11</sup> Population non connectée à la fibre optique dans les zones rurales	Promouvoir l'accès aux technologies de l'information et de la communication et s'efforcer de fournir un accès universel et abordable à l'internet ODD 9.1 
	Développement des routes rurales et de desserte et des transports publics	Développement et rénovation des routes rurales/de desserte dans les zones qui manquent de connectivité ou dans les zones qui n'ont pas accès aux infrastructures sociales essentielles (par exemple, soins de santé, écoles).	Population rurale <sup>12</sup> vivant à plus de 2 km d'une route praticable en toute saison <sup>13</sup>	Permettre aux régions qui manquent de connectivité d'avoir accès aux principales infrastructures sociales ODD 9.1.1 
Accès aux services essentiels	Développement de projets d'extension des infrastructures d'éducation et de formation	Construction et amélioration des écoles publiques et des équipements connexes, du mobilier et des installations sanitaires. Construction et amélioration des universités publiques.	Jeunes de moins de 24 ans, personnes ayant des difficultés d'insertion socioprofessionnelle (tous âges), sans formation ni expérience professionnelle, chômeurs de longue durée	Promouvoir l'accès à l'éducation pour tous ODD 4.1 
	Développement de programmes, d'initiatives et de projets dédiés à la transformation agricole visant à assurer la sécurité alimentaire	Programmes, initiatives et projets consacrés à la transformation agricole tels que : <ul style="list-style-type: none"><li>• construction de réservoirs d'eau, mise en œuvre de projets d'aménagement hydro-agricole pour la maîtrise de l'eau, fourniture et distribution d'intrants biologiques maraîchers et construction d'entrepôts ;</li><li>• les subventions à la production accordées aux petits et moyens agriculteurs pour les produits alimentaires de base<sup>14</sup> (programmes d'aliments de base) visant à assurer la sécurité alimentaire.</li></ul>	Les agriculteurs vivant dans des zones rurales marquées par l'insécurité alimentaire	Garantir l'accès de tous, en particulier des pauvres et des personnes en situation de vulnérabilité, y compris les nourrissons, à une alimentation sûre, nutritive et suffisante tout au long de l'année ODD 2.1 








<sup>10</sup> Aucun service (fixe ou mobile) n'existe chez un opérateur

<sup>11</sup> Il existe au moins un service de téléphonie mobile par un opérateur avec un service 2G EDGE ou 3G. La capacité de connexion ou d'accès du site donné ne permet pas une expérience Internet de qualité. Pour éviter tout doute, une expérience Internet de qualité est définie comme étant supérieure à 1,5 Mbps par utilisateur, mesurée en moyenne sur une période donnée sur l'appareil de l'utilisateur. Habituellement (mais pas nécessairement), cela implique une dispersion de la population (au moins 10 km d'une municipalité concernée et/ou moins de 3000 habitants)

<sup>12</sup> La pauvreté dans l'UEMOA est plus élevée en zone rurale qu'en zone urbaine. Alors que le taux de pauvreté est de 27,5 % dans les zones urbaines, il est de 54,0 % dans les zones rurales. Les taux de pauvreté dans les zones urbaines et rurales sont définis ici en utilisant les seuils de pauvreté nationaux. Plus d'informations disponibles : <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/CR/2019/1/WAUEA2019002.aspx>

<sup>13</sup> Selon l'indice d'accès rural (RAI) développé par la Banque mondiale pour mesurer la proportion de la population rurale qui vit à moins de 2 km d'une route toutes saisons. Il est inclus dans les objectifs de développement durable en tant qu'indicateur 9.1.1. et permet de mesurer les progrès accomplis vers l'objectif 9 et la cible 9.1. <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/rural-access-index-rai>

<sup>14</sup> La composition des produits alimentaires de base est tirée des bilans alimentaires nationaux publiés par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les produits alimentaires de base comprennent entre autres le maïs, le blé, le blé dur, le soja, le riz, les haricots, les fruits, les légumes et le lait.

Catégorie Projet	Utilisation des fonds	Définition/Critères d'éligibilité / Critères d'éligibilité géospatiale	Population cible	Objectifs sociaux et/ ou environnementaux & contribution aux ODD
	Développement de projets contribuant à l'accès aux soins de santé gratuits /subventionnés	Construction, développement ou amélioration des infrastructures et des services de soins de santé (programmes de soins de santé de base, laboratoires, centres de santé, hôpitaux, ambulances, équipements et fournitures sanitaires). Programmes de lutte contre les maladies et les épidémies (Covid, Ebola, paludisme, tuberculose, maladies infectieuses et tropicales). Formation du personnel de santé. Santé maternelle et infantile, nutrition. Régimes de protection sociale.	Personnes mal desservies, faute d'un accès de qualité aux biens et services essentiels Malades, personnes âgées ou vulnérables	Promouvoir l'accès aux médicaments, aux vaccins et aux services de santé pour tous  ODD 3.D 
Transition économique et financière	Programmes, initiatives et institutions, consacrés à la promotion de la création d'emplois, du retour à l'emploi et des possibilités d'entrée sur le marché du travail	Programmes, initiatives fournissant et augmentant l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises <sup>15</sup> en vue de promouvoir la création d'emplois, le retour à l'emploi et les possibilités d'entrée sur le marché du travail, y compris le régime d'assurance récolte pour la population rurale.	Petites et moyennes entreprises	Promotion de l'emploi et de l'avancement par la promotion de l'égalité des chances, l'insertion professionnelle et la promotion de l'emploi pour tous ODD 8, 1  
	Programmes, initiatives et projets en réponse à la crise Covid	Financement des petites et moyennes entreprises ayant des difficultés de (re)financement en raison de l'impact de la crise sanitaire visant à préserver l'emploi. Programmes, initiatives lancées par les institutions financières permettant la suspension des avis rapides pour le remboursement du principal en raison de la crise Covid.	Institutions financières permettant le financement des PME dont les activités économiques ont été affectées par la crise Covid	Promotion et protection de l'emploi ODD 8.1  
	Accès aux services financiers et d'assurance essentiels	Programmes, initiatives et projets visant à une croissance économique inclusive en donnant accès aux solutions bancaires, aux assurances et aux services financiers pour les particuliers.	Le grand public est particulièrement mal desservi, en raison d'un manque d'accès aux services <sup>16</sup> financiers et d'assurance essentiels Femmes <sup>17</sup> Jeunes	Promotion d'une croissance économique inclusive et durable ODD 8.1 
L'accès à le logement et propriété	Programmes, initiatives et institutions, dédiés à la promotion du logement social	Programmes, initiatives et institutions, destinés à soutenir la construction de logements sociaux pour les populations vivant dans la pauvreté <sup>18</sup> .	Population vivant dans la pauvreté	Un logement adéquat, sûr et abordable ODD 11.1 

<sup>15</sup> Entreprises de moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 3 086 017 925 FCFA

<sup>16</sup> En 2017, la détention d'un compte dans une institution financière de l'UEMOA variait de 9,5 % (Niger) à 34,1 % (Togo), contre près de 37 % et plus de 40 pour cent dans les pays africains et asiatiques de référence, respectivement. Plus d'informations sur le rapport du FMI 2019 <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/CR/2019/1/WAUEA2019002.ashx>

<sup>17</sup> Les écarts entre les sexes sont importants dans l'UEMOA, les hommes étant près de trois fois plus susceptibles de posséder un compte que les femmes au Mali, et près de deux fois plus en Côte d'Ivoire et au Bénin, tandis que la possession d'un compte d'argent mobile semble être répartie un peu plus équitablement. Plus d'informations sur le rapport FMI 2019 <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/CR/2019/1/WAUEA2019002.ashx>

<sup>18</sup> Population vivant sous le seuil de pauvreté national selon [http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/projet\\_communicationresultats\\_ehcvm\\_juin2020\\_13072020\\_obs.pdf](http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/projet_communicationresultats_ehcvm_juin2020_13072020_obs.pdf)

PROJETS VERTS ÉLIGIBLES			
Projet Catégorie	Utilisation des produits	Définition/Critères d'éligibilité / Critères d'éligibilité Géospatiales	Objectifs sociaux et/ ou environnementaux & contribution aux ODD
Renouvelable énergie	Développement, construction, installation et maintenance d'unités de production d'hydroélectricité	l'hydroélectricité de moins de 25 MW ; et l'hydroélectricité de plus de 25 MW avec une intensité d'émissions inférieure à 100 gCO <sub>2</sub> e/kWh (ou une densité de puissance supérieure à 5 MW/m <sup>2</sup> ) en utilisant l'outil G-res (développé par l'Association internationale de l'hydroélectricité et la Chaire UNESCO pour le changement environnemental mondial), ou une évaluation spécifique au site conformément au cadre de l'AIE <sup>19</sup> pour l'hydroélectricité.	Atténuation du changement climatique par l'évitement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ODD 7.2, 13  
	Développement, construction, installation et maintenance d'installations solaires	Développement, construction, installation et maintenance d'installations solaires (telles que les centrales photovoltaïques ou thermodynamiques).	
	Développement, construction, installation et maintenance d'installations éoliennes	Développement, construction, installation et maintenance d'installations éoliennes terrestres.	
	Développement, construction, installation et maintenance d'installations de bioénergie (biomasse, biogaz et biocarburants)	Développement, construction, installation d'installations de bioénergie alimentées par des sources durables de matières premières locales (telles que les déchets organiques) en évitant les conflits d'utilisation des ressources, la déforestation et l'utilisation des terres. Développement, construction, installation de digestion anaérobie des installations de traitement des boues d'épuration dédiées à la production de biogaz utilisé directement pour la production d'électricité et/ou de chaleur ou valorisé en bio-méthane et équipé d'une mesure de surveillance des fuites de méthane.	
	Développement, construction, installation et maintenance d'installations de stockage d'énergie visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables	Développement, construction, installation et maintenance d'installations de stockage d'énergie (visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables et/ou à remplacer l'électricité de pointe produite par des unités moins respectueuses de l'environnement <sup>20</sup> ).	
Mobilité durable	Développement, construction, installation et maintenance de véhicules de transport ferroviaires électriques et de véhicules pour la circulation des biens et des personnes, ainsi que des projets d'infrastructure connexes	Équipements et infrastructures de transport ferroviaire électrifiés pour le transport de marchandises et/ou de passagers & acquisition de nouveau matériel roulant électrique.	Atténuation du changement climatique par l'évitement et la réduction des émissions de GES ODD 11.2, 13 
Bâtiments verts	Développement de nouveaux bâtiments ou acquisition de bâtiments existants Rénovation majeure ou restructuration de bâtiments existants	Les bâtiments qui reçoivent une certification Edge <sup>21</sup> . Projets démontrant au moins 30 % d'économies de consommation d'énergie après rénovation (pour les bâtiments et les usines).	Atténuation du changement climatique par l'évitement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ODD 11.3, 7.3, 13 

<sup>19</sup> Comme décrit dans les "Lignes directrices pour l'analyse quantitative des émissions nettes de GES des réservoirs"  
<http://www.ieahydro.org/annex-xii-hydropower-and-the-environment>

<sup>20</sup> Comme la technologie de l'hydro-pompasse conforme aux critères de la Climate Bond Initiative définis dans la version de juin 2019  
(<https://www.climatebonds.net/files/files/Hydropower%20Criteria%20Document.pdf>)

<sup>21</sup> Telle que développée par l'IFC pour certifier les bâtiments économes en ressources et à zéro carbone. <https://edgebuildings.com/>

Projet Catégorie	Utilisation des produits	Définition/Critères d'éligibilité / Critères d'éligibilité Géospatiales	Objectifs sociaux et/ ou environnementaux & contribution aux ODD
Prévention et contrôle de la pollution	Projets de réduction, de collecte, de recyclage et de traitement durable des déchets	Projets visant à accroître la collecte et le traitement des déchets non dangereux (enlèvement, traitement, recyclage, compostage), soit par la construction de nouveaux systèmes et installations de gestion des déchets, soit par l'extension/amélioration de ceux qui existent déjà, limités au tri, au recyclage ou à la récupération de l'objet final.	Transition vers une économie circulaire et atténuation du changement climatique ODD 12.5  
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	Projets de protection et de gestion des ressources en eau	Projets consacrés à la protection des ressources en eau, à l'atténuation du stress hydrique, à la capacité de drainage de l'eau, à l'efficacité de la distribution de l'eau, y compris le système d'irrigation pour promouvoir l'économie et la récupération de l'eau.  Projets dédiés à la construction ou à l'extension de systèmes centralisés de traitement des eaux usées, y compris la collecte (réseau d'égouts) et le traitement.	Accroître l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs et assurer des prélèvements et un approvisionnement durable en eau douce - ODD 6.4 
Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres	Projets contribuant à l'utili- sation des terres/à la pro- tection des sols, à la prévention de la désertifica- tion et de l'érosion des sols	Projets consacrés à la lutte contre la désertification, à la restauration des terres dégradées et à la décontamination des sols. Projets contribuant à la lutte contre la déforestation et au développement durable des forêts avec les labels FSC et PEFC.	Protection de l'utilisation des sols ODD 15.1 
	Projets contribuant à la conservation de la biodiversité	Programmes pour la protection et la restauration des écosystèmes et des espèces prioritaires.	Préservation de la biodiversité ODD 15.1,15.2 
	Projets contribuant à l'agriculture durable	Projets visant à promouvoir des pratiques agricoles durables telles que l'agriculture biologique. Ces projets suivent l'approche "climato-intelligent", avec des techniques qui visent à réduire les émissions de GES et à accroître la résilience au changement climatique.	Augmentation de la production alimentaire durable et préservation des écosystèmes ODD 2.4 
Résilience climatique : Risques liés à la terre et à l'eau	Projets consacrés à la réduction des risques de sécheresse et d'inondation	Projets consacrés au renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation aux risques de sécheresse, aux risques d'inondation, aux risques liés au climat et aux catastrophes naturelles, tels que • des systèmes d'alerte précoce pour la surveillance et la prévision des risques liés à l'eau et au climat ; • la construction et l'entretien des mesures d'adaptation et/ou des infrastructures (par exemple, l'incorporation de transformateurs, d'interrupteurs et de pompes submersibles).	Adaptation au changement climatique ODD 13.1 

#### Activités exclues

- Projets liés à l'acquisition, au développement, à l'exploitation et à la maintenance de capacités de production d'électricité ou de systèmes de chauffage à base de combustibles fossiles, nouveaux ou existants (y compris, mais sans s'y limiter, les actifs alimentés au charbon, au pétrole ou au gaz naturel).
- Dans le contexte spécifique de la mobilité durable : Projets d'infrastructures dédiées au transport de combustibles fossiles ou de mélanges de combustibles fossiles.
- Dans le contexte spécifique de la prévention et du contrôle de la pollution : projets dédiés à la valorisation énergétique des déchets.
- Projets liés au dessalement de l'eau.
- Production ou commerce de tout produit ou activité jugé illégal en vertu des lois ou règlements du pays d'accueil ou des conventions et accords internationaux, ou soumis à des interdictions internationales, comme les produits pharmaceutiques, les pesticides/herbicides, les

substances appauvrissant la couche d'ozone, les PCB, la faune sauvage ou les produits réglementés par la CITES.

- Production ou commerce d'armes et de munitions
- Production ou commerce de boissons alcoolisées (à l'exception de la bière et du vin).
- Production ou commerce de tabac.
- Les jeux de hasard, les casinos et les entreprises équivalentes.
- Production ou commerce de fibres d'amiante non liées.
- Pêche au filet dérivant dans le milieu marin à l'aide de filets de plus de 2,5 km de long.
- Production ou activités impliquant des formes de travail forcé/travail des enfants préjudiciables ou abusives.
- Production ou commerce de bois ou d'autres produits forestiers autres que ceux provenant de forêts gérées de manière durable.

### 3. PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION DES PROJETS VERTS ET SOCIAUX

Le processus d'identification et de sélection des Projets Verts et Sociaux éligibles est entièrement intégré dans le cycle de projet et les procédures de prise de décision de la BOAD. Ce processus a fait de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux un élément clé de la prise de décision (de plus amples détails sur le cycle de projet et le processus décisionnel de la BOAD sont disponibles à l'annexe A).

#### a. Gestion responsable de tous les projets

La priorité de BOAD est de gérer ses projets de manière socialement et écologiquement responsable. La Banque a mis en place un système de garanties environnementales et sociales applicable à toutes ses opérations bancaires grâce à une politique<sup>22</sup> de gestion environnementale et sociale intégrée à ses politiques opérationnelles et à ses manuels de procédures.

#### Intégration des facteurs environnementaux et sociaux dans la sélection et l'évaluation des projets

- Dans la première phase d'identification des projets, la Direction des Opérations et la Direction Climat et Environnement de la BOAD sont chargées de rédiger une «Fiche d'Entrée en Portefeuille», qui comprend un premier projet d'analyse des impacts environnementaux et sociaux. Cette analyse préliminaire détermine la catégorie de risque du projet en fonction de la portée, de l'ampleur et de l'intensité des impacts potentiels du projet et déclenche les politiques de sauvegarde en conséquence (de plus amples détails sur les catégories de risque sont disponibles à l'annexe B). Cette note de concept est examinée par les équipes internes de la BOAD et soumise au Comité des Engagements qui fait des recommandations pour renforcer l'analyse des impacts environnementaux et sociaux potentiels des projets.
- Dans la deuxième étape de l'évaluation, le document d'évaluation du projet (« Proposition de Prêt ») est rédigé. Une analyse plus détaillée et plus approfondie de l'impact environnemental et social, y compris une analyse de l'égalité des sexes, est réalisée par la direction opérationnelle, la Direction Climat et Environnement, avec la contribution de la Direction de l'Évaluation sur la base d'une analyse documentaire. Ensuite, la Direction des Opérations et la Direction de l'Environnement ajoutent au document d'évaluation du projet les termes de référence de la mission sur le terrain. La mission sur le terrain a plusieurs objectifs : observer les éléments décrits dans l'évaluation de l'impact environnemental en tenant compte de la localisation du projet, interagir avec les autorités environnementales nationales et les populations pour s'assurer de leur adhésion au projet, et recueillir leurs doléances.

- Sur la base de cette étude documentaire et de l'analyse de terrain, la Direction Climat et Environnement et la Direction des Opérations ont mis en place un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) avec des indicateurs de suivi et des responsabilités en matière de suivi et de mise en œuvre. Les coûts de ces mesures proposées sont estimés être inclus dans le coût total du projet. Le PGES est un document contractuel joint à l'accord de prêt.

- Lors de la phase de mise en œuvre du projet, certaines conditions environnementales et sociales constituent des conditions préalables aux décaissements. La BOAD conditionne le premier déboursement à l'obtention du permis environnemental pour le projet et à la preuve de l'indemnisation des personnes affectées par le projet. Tout au long de leur mise en œuvre, la Direction Climat & Environnement et la Direction des Opérations examinent les indicateurs environnementaux et sociaux des projets au moyen de rapports trimestriels et annuels afin de suivre la mise en œuvre des clauses du PGES. En cas de non-respect des clauses environnementales, des recommandations sont envoyées par courrier à l'emprunteur (gouvernement, PDG des partenaires privés). Si les clauses contractuelles ne sont pas respectées, les décaissements peuvent être suspendus jusqu'à ce que le partenaire public ou privé prenne des engagements ou des mesures d'atténuation.

#### Aperçu des principales politiques environnementales et sociales de la BOAD

Le PGES identifie, surveille et propose des mesures d'atténuation ou de compensation des risques environnementaux et des impacts négatifs potentiels, y compris les émissions de GES. Ces mesures sont contrôlées à la fois par la Banque et par l'entité chargée de l'environnement dans les pays où les projets sont mis en œuvre. En ce qui concerne l'adaptation au climat, les mesures actuelles sont prises au cas par cas en suivant les meilleures pratiques.

En outre, la BOAD a une politique spécifique sur le genre, qui intègre la dimension genre dans ses priorités et ses processus opérationnels pour mettre en œuvre leur objectif de promotion de l'intégration de cette dimension comme moyen de développement dans la région. Cette politique se traduit au niveau des projets par des analyses de genre et des vérifications préalables à différents stades de la sélection et de la mise en œuvre des projets. Une analyse préliminaire de genre est effectuée au stade de l'identification du projet et de la rédaction de la note de concept. Lors de la mission sur le terrain au stade de l'évaluation, des réunions sont organisées entre les autorités chargées de l'intégration de la dimension de genre et les promoteurs du projet, afin d'assurer une intégration cohérente et efficace du genre dans le projet.

La Banque a plusieurs politiques<sup>23</sup> environnementales et sociales qui s'appliquent à tous les projets financés, en particulier :

<sup>22</sup> POLITIQUE D'INTERVENTION DE LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT EN MATIERE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DANS LE FINANCEMENT DES PROJETS. <https://www.boad.org/politiques-procedures->

<sup>23</sup> <https://www.boad.org/politiques-procedures-directives/>

ENVIRONNEMENT	SOCIAL	ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de <b>prévention de la pollution</b></li> <li>• Politique en matière de <b>conservation de la biodiversité</b>, d'habitats naturels et de gestion des forêts</li> <li>• Politique de <b>gestion durable des ressources naturelles</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique du <b>travail et conditions de travail</b></li> <li>• Politique <b>genre</b></li> <li>• Politique relative aux <b>populations indigènes</b></li> <li>• Politique de <b>diffusion de l'information</b> (pour assurer le dialogue avec les acteurs locaux et les consultations)</li> <li>• Politique de gestion des <b>griefs</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de lutte contre le <b>blanchiment de capitaux</b></li> <li>• Politique en matière de <b>pratiques anticoncurrentielles</b></li> <li>• Politique de lutte contre la <b>fraude et la corruption</b></li> </ul>

### b. Processus de sélection des Projets Verts et Sociaux éligibles

Au cours de la phase d'évaluation, lorsque le plan de gestion environnementale et sociale a été défini et validé par le Comité des Engagements, la Direction des Opérations identifie et propose au Comité des Obligations Durables les projets susceptibles de répondre à la définition des Projets Verts et Sociaux éligibles, conformément au tableau de la section « Utilisation des Ressources » du présent Cadre.

Le Comité des Obligations Durables (le « Comité ») aura les principales responsabilités suivantes :

- Valider la conformité des projets avec les définitions de Vert et Sociaux éligibles
- Sélectionner le « pool » de Projets Verts et Sociaux éligibles à financer/refinancer au titre du Document Cadre ;
- Suivre la gestion des Projets Verts et Sociaux éligibles (pour s'assurer qu'ils sont toujours éligibles au cadre) ;
- Décider (si nécessaire) de remplacer les Projets Verts et Sociaux éligibles devenus inéligibles ;
- Valider le décaissement des ressources nettes au portefeuille de Projets Verts et Sociaux éligibles et la gestion des fonds non alloués (en attente d'affectation) ;
- Suivre le travail des auditeurs et de leurs missions annuelles ;
- Mettre à jour le cadre et les critères d'éligibilité en fonction des meilleures normes et pratiques du marché, ainsi que de toute nouvelle orientation de la Banque sur la stratégie de développement durable ;
- Décider sur les nouvelles émissions en accord avec le cadre et la politique générale de la Banque ;
- Préparer les documents de « rapport » pour les investisseurs et de toute autre communication liée au programme d'émission « durable » de la Banque.

Le Comité se réunira deux fois par an (dont une fois dans un format plus "opérationnel" pour traiter du portefeuille de Projets Verts et Sociaux éligibles) avec la production d'un rapport de décision et d'un procès-verbal avec un ordre du jour préétabli conformément aux processus de la BOAD.

Le "Comité" sera présidé par la Direction de la mobilisation des ressources. Plusieurs directions seront membres du Comité (Climat, Infrastructure, Secteur privé, Résultat du développement, Trésorier, Décaissement, Informatique).

## 4. GESTION DES FONDS

**Considérations préliminaires :** Le modèle d'entreprise de BOAD consiste à soutenir ses partenaires dans le domaine du développement durable où la période d'évaluation des projets peut durer plusieurs années. Le financement de BOAD tient compte des caractéristiques suivantes : i) les prêts ont des durées longues, jusqu'à 18 ans, et ii) le remboursement commence au plus tard dans les 5 ans tandis que iii) les bénéficiaires bénéficient généralement d'une période de décaissement allant de 5 à 18 ans.

**Le produit net** de chaque Obligation Durable sera géré par l'Equipe de Financement et de Trésorerie de la BOAD. Un montant égal au produit net de l'Obligation sera affecté à un ensemble de Projets Verts et Sociaux éligibles (tels que définis dans la section « Utilisation des produits » ci-dessus) et approuvé par le comité des Obligations Durables.

La Banque maintiendra un coussin de sécurité pour s'assurer que le produit net du portefeuille d'obligations ne dépasse jamais le montant du portefeuille de Projets Verts et Sociaux éligibles. Pendant la durée de vie des Obligations, le produit net peut être utilisé pour financer de nouveaux Projets Verts et Sociaux éligibles inclus dans le portefeuille de projets Verts et Sociaux ou pour refinancer des transactions existantes.

**Le suivi de l'affectation des ressources au portefeuille** de Projets Verts et Sociaux éligibles sera effectué par le Comité des Obligations Durables par le biais des systèmes d'exploitation de la Banque, comme décrit dans la section précédente.



Au sein du comité des Obligations Durables, l'équipe des Opérations supervisera toutes les questions de consolidation, c'est-à-dire le suivi et les rapports (interne et externe) du portefeuille de projets Verts et Sociaux éligibles conformément au cadre.

En cas de cession du projet ou si un projet est devenu inéligible pour une raison quelconque, le Comité des Obligations Durables réattribuera le produit net à d'autres Projets Verts et Sociaux éligibles qui répondent à la définition dans les 12 mois suivant la décision de réaffectation. Cette réaffectation sera divulguée dans le rapport annuel suivant. À tout moment pendant la durée de vie des Obligations, leur encours ne dépassera pas la valeur du portefeuille de Projets Verts et Sociaux éligibles identifiés.

Un registre sera établi pour contrôler l'allocation des ressources au portefeuille de Projets Verts et Sociaux éligibles sur une base théorique, en veillant à ce que l'allocation ne permette pas de faire figurer deux fois la même allocation pour éviter une double comptabilité, en particulier en cas de co-financement avec d'autres partenaires financiers.

La BOAD allouera le produit net des Obligations aux Projets Verts et Sociaux éligibles dans les 24 mois suivant l'année d'émission de l'Obligation.

En attendant l'allocation complète du produit net aux Projets Verts et Sociaux éligibles, le Comité des Obligations Durables tiendra un registre du solde du produit des Obligations Durables non allouées, détenu sur le compte de dépôt de la BOAD à la BCEAO, et investira ce montant non alloué dans des liquidités et/ou des produits du marché monétaire investis dans des fonds d'investissement socialement responsables (ISR) dans la mesure du possible, conformément à la politique de gestion des liquidités et de la trésorerie de la BOAD.

## 5. RAPPORTS

Jusqu'à la maturité de l'Obligation Durable, et plus tard en cas de changement important dans la liste des Projets Verts et Sociaux éligibles affectés à chaque Obligation Durable, la BOAD mettra à disposition chaque année aux investisseurs un rapport disponible sur le site web de la BOAD<sup>24</sup> :

### i. Un rapport d'attribution :

- la répartition des catégories de Projets Verts et Sociaux éligibles (re)financés ;
- la part des ressources allouées par rapport au coût total du projet (en % de la part) ;
- la part du financement par rapport au refinancement (en % de la part du produit net) ;
- la part de cofinancement pour les Projets Verts et Sociaux éligibles (c'est-à-dire en cas d'investissement ou de financement conjoint).
- La liste des Projets Verts et Sociaux éligibles, avec leur description associée à chaque Obligation Durable :

- Nom du projet
- Pays
- Catégorie de projet
- Le cas échéant : Considérations géospatiales telles que les zones rurales/urbaines

ii. Un Rapport d'Impact Environnemental et Social agrégé au niveau de la catégorie et comprenant des informations sur les résultats environnementaux et sociaux des Projets Verts et Sociaux éligibles, comme détaillé dans le tableau des indicateurs d'impact fourni à l'annexe C du cadre des Obligations Durables.

Pour chaque rapport, la méthodologie appliquée sur les indicateurs d'impact sera détaillée dans le rapport d'impact.

Le processus d'élaboration du rapport est structuré et basé sur l'expertise interne pertinente comme suit :

- Les Directions Opérationnelles de la Banque supervisent la collecte de données au niveau des projets au moyen d'outils internes. Afin d'assurer une transmission efficace des données dans un format pertinent et dans les délais prévus, les Directions Opérationnelles de la Banque ont mis en place un plan de suivi et d'évaluation pour identifier les risques opérationnels.
- Ensuite, la consolidation et la compilation des indicateurs est faite au niveau des catégories par la Direction des Résultats et de l'Evaluation du Développement

En outre, en cas de controverse majeure sur un Projet Vert et Social éligible, la BOAD fournira aux investisseurs des informations sur les principales questions en jeu et les mesures correctives mises en place par BOAD.

## 6. EVALUATION EXTERNE

### a. Emetteur de Seconde Opinion

Conformément aux principes des « Obligations Vertes et Sociales », le « Cadre des Obligations Durables » de la BOAD a été revu par Vigeo qui a confirmé que ce Cadre est bien aligné avec la Politique des Obligations Vertes et la Politique des Obligations Durables. La Seconde Opinion est disponible à l'adresse suivante : <https://www.boad.org/>

Tout changement matériel apporté à ce Cadre sera soumis à l'évaluation de l'émetteur de Seconde Opinion.

### b. Rapport annuel d'assurance

Un auditeur indépendant sera nommé par la BOAD (KPMG ou équivalent) pour produire un rapport afin de s'assurer que les éléments suivants sont conformes au Cadre :

- la (ré)affectation du produit net de/de l'Obligation Durable aux catégories éligibles ;
- le montant non alloué ; et
- les engagements en matière de rapports.

<sup>24</sup> <https://www.boad.org/>

## ANNEXE A

### CYCLE DE PROJET ET PROCESSUS DÉCISIONNEL DE BOAD

Etape	Événement déclencheur	Action	Equipe en charge
Identification	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de financement signée par l'autorité habilitée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction de la « note conceptuelle » avec analyse des impacts environnementaux et sociaux</li> </ul>	Direction des Opérations / Direction Climat & Environnement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse et validation de la note conceptuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Comité des Engagements Valide le principe de la note conceptuelle et partage les recommandations</li> </ul>	
Évaluation et Négociation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction de l'analyse des impacts environnementaux ou sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction du document d'évaluation du projet (1<sup>ère</sup> ébauche) sur la base de l'évaluation sur dossier</li> </ul>	Direction des Opérations / Direction Climat & Environnement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission d'évaluation sur le terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document d'évaluation du projet (2e projet) comprenant les vérifications préalables liées à la mission sur le terrain</li> </ul>	Direction des Opérations / Direction Climat & Environnement / Direction Evaluation des Résultats du Développement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de gestion environnementale et sociale avec des indicateurs de suivi et des responsabilités en matière de suivi et de mise en œuvre</li> <li>• Validation de l'analyse du Comité des Engagements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Identification des projets susceptibles de répondre à la définition des Projets Verts et Sociaux éligibles</b></li> </ul>	Direction des Opérations/ Direction Climat & Environnement / Comité d'engagement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations d'analyse du Comité des Engagements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Négociation avec le client des conditions à remplir pour obtenir le financement, y compris les indicateurs environnementaux et sociaux fixés dans le plan de gestion.</li> </ul>	Direction des Opérations/Direction Juridique
Approbation et engagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Validation de l'éligibilité réelle des Projets Verts et Sociaux par le Comité des Obligations Durables</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du financement par le Conseil d'Administration</li> </ul>	Conseil d'Administration
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature des documents juridiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions d'efficacité permettant le premier décaissement du financement</li> </ul>	Direction des Opérations / Direction Climat & Environnement / Direction juridique / Direction des Décaissements

Etape	Événement déclencheur	Action	Equipe en charge
Mise en œuvre et achèvement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion financière permettant le suivi du processus de décaissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Contrôle de l'allocation d'un montant égal au produit net de l'Obligation Durable à un fonds commun d'investissements verts et sociaux éligibles</b></li> </ul>	L'équipe de financement et de trésorerie de la BOAD
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport trimestriel de mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de projet (financière, technique, juridique, processus d'appel d'offres /approvisionnement)</li> </ul>	Direction des Opérations / Direction Climat & Environnement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport annuel de la mission de supervision/formulaire des indicateurs de résultats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision/suivi et évaluation</li> </ul>	Direction des Opérations / Direction Climat & Environnement / Direction Evaluation des résultats de développement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fin de la durée de financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'achèvement avec une évaluation complète des impacts du projet</li> </ul>	Direction des Opérations / Direction Climat & Environnement
Évaluation ex post	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 ans après l'achèvement du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un rapport d'évaluation ex post : Rapports de résultats et d'impact</li> </ul>	Direction de l'Evaluation des Résultats de Développement / Consultants indépendants  Le Président et le Conseil d'Administration de BOAD



## ANNEXE B

### CLASSIFICATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES PROJETS

Pour faciliter le processus de décision en matière de financement, chaque projet soumis à la BOAD passe par un processus de « sélection » qui détermine la politique de sauvegarde déclenchée, et la classe dans l'une des catégories suivantes : A, B, C, D ou IF selon la portée, l'ampleur et l'intensité des impacts potentiels du projet :

**Catégorie A** : lorsque les impacts du projet sont très négatifs, sensibles ou sans précédent, les effets du projet peuvent se faire sentir dans une zone plus vaste que les sites ou les installations sur lesquels les travaux sont effectués.

**Catégorie B** : lorsque les effets négatifs que le projet est susceptible d'avoir sont moins graves que ceux d'un projet de catégorie A.

**Catégorie C** : lorsque la probabilité des effets négatifs du projet est considérée comme minimale. Pour les Conditions, se référer aux Lignes directrices pour la préparation d'une analyse environnementale d'un projet de catégorie C.

**Catégorie D** : pour les projets d'amélioration environnementale et sociale.

**Catégorie IF** : lorsque la BOAD investit dans le projet par le biais d'un intermédiaire financier. En contrepartie, l'intermédiaire est tenu de faire réaliser par les promoteurs des évaluations environnementales et sociales pour les sous-projets à financer selon la catégorie A, B, C ou D à laquelle leurs projets sont affectés.

En ce qui concerne les garanties, deux (2) cas chiffrés se présentent :

- Pour les garanties de prêts obligatoires levées par les institutions financières internationales (IFI) pour lesquelles les projets ne sont pas connus à l'avance, les procédures environnementales applicables sont celles des IF ;
- Pour les garanties de prêts obligatoires destinées à financer des projets, les conditions requises par la Banque sont celles relatives à la catégorie de projets concernée.

Considérant que les réalités ne sont pas les mêmes dans les différents Etats de l'UEMOA, la Banque prend en compte dans la classification des projets les aspects liés à (i) à la législation nationale des Etats membres ; (ii) à la disparité écologique ; (iii) à la réalité sociale ; et (iv) à la nomenclature des projets proposés.

Les lignes directrices environnementales et sociales de la BOAD ont été adoptées pour aider toutes les parties prenantes (professionnels de l'évaluation, emprunteurs, etc.) à aborder les questions sectorielles liées à la gestion de projets environnementaux et sociaux.

De plus amples détails sur les politiques de sauvegarde applicables aux différentes catégories de risques sont disponibles sur le site web de la BOAD : POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DANS LE FINANCEMENT DES PROJETS



## ANNEXE C

Catégorie de projet	Utilisation des Ressources	Exemple, indicateurs de résultats et/ou d'impact potentiels
Des infrastructures de base abordables	Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'eau potable	Volume d'eau propre produit en m <sup>3</sup> Nombre de nouvelles stations d'épuration construites Nombre de nouveaux bénéficiaires de raccordements aux adductions d'eau potable
	Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'assainissement	Volume d'eaux usées traitées en m <sup>3</sup> Nombre de stations d'épuration Nombre de nouveaux bénéficiaires de raccordements au réseau
	Développement des infrastructures de transport et de distribution d'électricité	Nombre de nouveaux bénéficiaires des raccordements au réseau électrique
	Installations d'unités de production d'électricité à faible intensité carbonique hors réseau	Nombre de kits hors réseau, nombre de bénéficiaires (nombre de personnes, nombre de ménages, nombre de villages)
	Développement du réseau de télécommunications et des infrastructures connexes Télécommunications	Émissions évitées (en tCO <sub>2</sub> e) Nombre de personnes connectées à un réseau de télécommunications (internet, autre) Nombre de bénéficiaires
	Développement des routes rurales et de desserte et des transports publics	Longueur de la construction de la route avec accès équitable (km) Réduction du temps de voyage Nombre et localisation des bénéficiaires isolés
Accès aux services essentiels	Projets d'extension des infrastructures d'éducation et de formation	Nombre d'étudiants atteints Nombre d'établissements d'enseignement construits ou améliorés Nombre de nouvelles capacités d'éducation créées
	Programmes, initiatives et projets consacrés à la transformation agricole visant à assurer la sécurité alimentaire	Nombre d'agriculteurs bénéficiaires d'installations liées à l'eau Nombre d'agriculteurs bénéficiaires de formations à la transformation agricole Nombre d'agriculteurs bénéficiaires de subventions à la production
	Accès aux soins de santé gratuits/subventionnés	Nombre d'infrastructures et de services de soins de santé créés ou réhabilités (y compris le nombre de lits créés). Nombre de bénéficiaires de médicaments, Nombre de vaccins, Nombre de bénéficiaires des services de santé (y compris la part des femmes et des jeunes situés dans les zones rurales) Heures de formation du personnel de santé

Catégorie de projet	Utilisation des Ressources	Exemple, indicateurs de résultats et/ou d'impact potentiels
Transition économique et financière	Programmes, initiatives et institutions, consacrés à la promotion de la création d'emplois, du retour à l'emploi et des possibilités d'entrée sur le marché du travail	Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers, y compris la part des micro-entreprises, des petites entreprises, des entreprises de taille moyenne Nombre de prêts aux PME détenues par des femmes et des jeunes
	Refinancement de programmes, d'initiatives et de projets en réponse à la crise Covid	Nombre et types d'activités, bénéficiaires ayant accès à un soutien financier Nombre d'emplois soutenus
	Accès aux services financiers et d'assurance essentiels	Nombre de personnes ayant accès à des comptes bancaires ou à de l'argent mobile/ Nombre de bénéficiaires, y compris les femmes et les jeunes des zones rurales
L'accès au logement et à la propriété	Programmes, initiatives et institutions, dédiés à la promotion des logements sociaux	Nombre de personnes/familles bénéficiant d'un logement subventionné Effort financier des ménages pour l'achat d'un logement
Énergies renouvelables	Développement, construction, installation et maintenance de petites unités de production d'hydroélectricité	Production annuelle d'énergie renouvelable en MWh (en pleine phase opérationnelle) Contribution annuelle aux émissions de GES évitées en tonnes d'équivalent CO2
	Développement, construction, installation et maintenance d'installations solaires	Capacité renouvelable installée en MW
	Développement, construction, installation et maintenance d'installations éoliennes	
	Développement, construction, installation et maintenance d'installations de bioénergie (biomasse, biogaz et biocarburants)	
	Développement, construction, installation et maintenance d'installations de stockage d'énergie visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables	
Mobilité durable	Développement, construction, installation et maintenance de transports ferroviaires électriques et de véhicules pour la circulation des biens et des personnes, ainsi que des projets d'infrastructure connexes	- transfert modal (nombre d'utilisateurs supplémentaires des transports publics) - émissions de gaz à effet de serre évitées (t eq.CO2)

Catégorie de projet	Utilisation des Ressources	Exemple, indicateurs de résultats et/ou d'impact potentiels
Bâtiments verts	Développement de nouveaux bâtiments ou acquisition de bâtiments existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensité énergétique annuelle (KWh) par m<sup>2</sup></li> <li>- Émissions annuelles de GES réduites/évitées (t eq.CO<sup>2</sup>)</li> </ul>
Efficacité énergétique	Rénovation majeure ou restructuration de bâtiments existants	Émissions annuelles de GES réduites/évitées (t eq.CO <sup>2</sup> ) Économies d'énergie (en %)
Prévention et contrôle de la pollution	Projets de réduction, de collecte, de recyclage et de traitement durable des déchets	<p>Nombre de personnes bénéficiant de services améliorés de gestion des déchets</p> <p>Tonnes de déchets issus de la collecte sélective envoyés sur des sites de tri pour être préparés au recyclage</p> <p>Tonnes de matières récupérées</p> <p>Tonnes de compost produit</p> <p>Tonnes d'émissions évitées</p>
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	Projets de protection des ressources en eau	<p>% de performance technique de la distribution d'eau potable / Taux de perte</p> <p>Volumes d'eau économisés (en m<sup>3</sup>)</p> <p>Surface équipée d'appareils permettant d'optimiser la gestion de l'eau (en ha)</p>
Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres	Projets contribuant à l'utilisation des terres/à la protection des sols, à la prévention de la désertification et de l'érosion des sols	<p>Superficies reboisées (en ha)</p> <p>Zones en cours de restauration/réhabilitation (ha)</p> <p>Zones conservées et/ou récupérées (ha)</p>
	Projets contribuant à la conservation de la biodiversité	Zones conservées et/ou avec restauration des écosystèmes et des espèces prioritaires (ha)
	Projets contribuant à l'agriculture durable	Superficies nouvellement consacrées ou converties à l'agriculture biologique (en ha)
Résilience climatique : Risques liés à la terre et à l'eau	Projets consacrés à la réduction des risques de sécheresse et d'inondation	<p>Nombre de bassins d'orage supplémentaires</p> <p>Réseaux de drainage construits en km</p> <p>Radars météorologiques</p> <p>Nombre d'abris d'évacuation</p> <p>Nombre de personnes et/ou d'entreprises bénéficiant de mesures visant à atténuer les conséquences des inondations et des sécheresses</p>



68 av de la libération, BP 1172 Lomé, Togo • Tél.: +228 22 21 59 06 • Fax : +228 22 21 52 67 • [www.boad.org](http://www.boad.org)